

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA 4 X Aluminium en pâte

Code du produit : 053210G60

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents de coloration, pigments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides inflammables, Catégorie 1 H228: Matière solide inflammable.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H228 Matière solide inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
xylène

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

	01-2119529243-45		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9 918-481-9 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304	>= 20 - < 25
xylène	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : Eau
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
poudre ABC

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Éviter la formation de poussière. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas laisser sécher.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction	5 mg/m ³	FR VLE

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

		alvéolaire)		
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m ³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité;	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
xylène	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
xylène	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/l
	Sédiment marin	1,37 mg/l
	Sol	2,68 mg/l
	Secondary Poisoning	20 mg/kg
	STP	9,6 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains
Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Solide pâteux
Couleur	: argent
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Point/intervalle d'ébullition	: 137 °C
Point d'éclair	: 30 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: La substance ou le mélange est un solide inflammable dans la catégorie 1.
Auto-inflammation	: n'est pas auto-inflammable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'incandescence.	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,3 gcm ³
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants.
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.
Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants
Composés fortement halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

poudre (stabilisée) d'aluminium:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Atmosphère de test: vapeur
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

xylène:

Résultat: Irritation de la peau

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Composants:

xylène:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

xylène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

xylène:

Organes cibles: Système nerveux central

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Composants:

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux
Le code européen des déchets : 10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1325
IMDG : UN 1325
IATA : UN 1325

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Pâte de pigments d'aluminium)
IMDG : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.
(Aluminium pigment paste)
IATA : Flammable solid, organic, n.o.s.
(Aluminium pigment paste)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 4.1
IMDG : 4.1
IATA : 4.1

14.4 Groupe d'emballage

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version 2.1 Date de révision: 03.08.2020 Numéro de la FDS: 102000000304 Date d'impression: 08.08.2020
Date de la première version publiée: 26.03.2014

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 40
Étiquettes : 4.1
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 4.1
EmS Code : F-A, S-G
Remarques : IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448
Instruction d'emballage (LQ) : Y441
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Solid

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445
Instruction d'emballage (LQ) : Y441
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Solid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H228 : Matière solide inflammable.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Flam. Sol. : Matières solides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des

STAPA 4 X Aluminium en pâte

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 08.08.2020
2.1	03.08.2020	102000000304	Date de la première version publiée: 26.03.2014

marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR